

CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE
Programme Aide aux initiatives de partenariat 2023-2024
1^{er} AVENANT

ENTRE LE MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, pour le gouvernement du Québec et en son nom, représenté par madame Annie Goudreault, directrice de la Montérégie, dûment autorisée en vertu du *Règlement sur la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de la Culture et des Communications* (RLRQ, chapitre M-17.1, r.1);

(ci-après le « MINISTRE »),

ET LA MRC DU HAUT-RICHELIEU, personne morale légalement constituée, ayant son siège au 380, 4^e Avenue, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2X 1W9, représentée par madame Andrée Bouchard, préfète, dûment autorisée comme en fait foi la résolution prise en date du 11 octobre 2023;

(ci-après le « BÉNÉFICIAIRE »).

ATTENDU QUE les PARTIES ont conclu, le 7 février 2024, une convention ayant pour objet l'octroi, par le MINISTRE au BÉNÉFICIAIRE, d'une Aide financière pour la réalisation d'actions décrites à l'annexe A de cette Convention (ci-après la « Convention »);

ATTENDU QUE certaines actions figurant au plan d'action ne sont pas complétées et que le BÉNÉFICIAIRE souhaite prolonger la durée de la convention afin de finaliser ces actions;

ATTENDU QUE le MINISTRE accepte d'accorder un délai supplémentaire de 12 mois pour finaliser l'ensemble des actions prévues à la Convention;

ATTENDU QU'à cette fin, il convient de modifier la Convention;

POUR CES MOTIFS, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. La clause 6. de la Convention est remplacée par la suivante :

« 6. Entrée en vigueur et durée

Malgré la date de signature de ce document, les présentes conditions entrent en vigueur à la date de la lettre d'annonce et prennent fin le 30 juin 2026.

Demeure en vigueur, malgré la fin de l'application des présentes conditions et quelle qu'en soit la cause, toute clause qui, en raison de sa nature, devrait continuer de s'appliquer, y compris, notamment, la clause concernant la conservation des documents. »

2. Le présent avenant entre en vigueur à la date de sa dernière signature.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé le présent avenant.

Le **MINISTRE**

26/09/2024
Date

Annie Goudreault
Directrice

Le **BÉNÉFICIAIRE**

Andrée Bouchard
Andrée Bouchard
Préfète